



**PRÉFET
DE SEINE-ET-MARNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

14.12.22

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Arrêté préfectoral

**portant limitation de la vitesse et interdiction de dépassement faites
à certains types de véhicules.**

En raison des conditions météorologiques dégradées, le préfet de Seine-et-Marne a pris ce mercredi 14 décembre en soirée, un arrêté portant limitation de vitesse à 80 km/h aux véhicules de plus de 3,5 tonnes et interdisant le dépassement.

Plus de précisions dans l'arrêté préfectoral joint à ce communiqué.

**Cabinet du Préfet
Service départemental de la communication interministérielle**

12, rue des Saints-Pères
77000 Melun
www.seine-et-marne.gouv.fr

@Prefet77

